

À l'attention du directeur de l'information:

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

BUDGET ET ASSURANCE-CHÔMAGE: ON VEUT PAS DE MUNITIONS, NOUS ON VEUT DES PRESTATIONS

Montréal, 23 février 2005

Le gouvernement libéral vient de déposer un budget qui se veut un pied-de-nez à tous les chômeurs et chômeuses qui attendaient une réelle bonification du régime d'assurance-chômage. « En effet, les modifications annoncées lors du dépôt du budget ne sont qu'un déguisement, une autre façon de continuer à détourner l'argent de la caisse tout en tentant de diminuer le mécontentement en vue des prochaines élections. On ne se fera pas acheter aussi facilement. »

« De plus, le gouvernement présente ces modifications comme un réinvestissement dans le programme de l'assurance-chômage, quand celui-ci ne cotise plus à cette caisse depuis 1990. On nous annonce en grande pompe des modifications équivalentes à 350 millions quand le gouvernement libéral a détourné 46 milliards de dollars de cette caisse depuis 8 ans. Tout un cadeau?! »

Et d'où proviennent ces chiffres? Le Comité permanent des Ressources Humaines a adopté un rapport qui recommande d'abaisser le nombre d'heures d'admissibilité à 360 heures pour rétablir l'accès à ce programme. Les sommes nécessaires sont disponibles, mais le gouvernement ne veut pas mettre en application cette réforme nécessaire car il ne pourrait plus piger dans la caisse, dont les fonds seraient utilisés pour dédommager les chômeurs et chômeuses. Malheureusement, ces rapports dormiront sur les tablettes d'un Parlement de plus en plus déconnecté de la réalité des citoyens et citoyennes.

Nous exigeons une réforme en profondeur du régime afin de revenir à un système accessible et équitable d'assurance-Chômage. Nous invitons la population à manifester son mécontentement face à cet affront et à mettre la pression nécessaire sur les élu-e-s pour qu'ils et elles comprennent bien que cette situation ne sera pas tolérée.

Le MASSE exige :

- Un seul critère d'admissibilité de 350 heures
- Un plancher minimum de 35 semaines de prestations
- Un taux de prestations à au moins 60 %
- Le remboursement des sommes détournées
- L'abrogation des exclusions totales pour départ volontaire et inconduite

-30-

source :

Sébastien Duclos, coordonnateur du Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi qui regroupe 18 groupes de défense de droits du chômage au Québec
Tel. :(514) 524-2226 Cell. :(514) 779-6789